



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JUILLET 2021

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 26/07/2021

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO.

Représentée : Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS.

Absents excusés : Mme Tephén PITOT - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Absents : M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUET.

Secrétaire de séance : Mme Muriel BERNARD.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 7 Juin 2021 à 19h00 : reporté.

Décision Municipale N°2021-74 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption parcelles cadastrées section : AP 77 -79.

Décision Municipale N°2021-75 : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES : VENTE DE DOCUMENTS ET D'OUVRAGES DIVERS.

DECIDE de clôturer la régie de recettes : vente de documents et d'ouvrages divers.

Décision Municipale N°2021-76 : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES : MAISON JANE EAKIN.

DECIDE de clôturer la régie de recettes : Maison Jane EAKIN.

Décision Municipale N°2021-77 : CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE LA FORET DES CEDRES DU PETIT LUBERON – ETE 2021.

DECIDE de signer la convention de partenariat entre les communes de Bonnieux, Lacoste et Ménerbes pour l'été 2021, pour le renouvellement de la prestation de surveillance et d'entretien de la Forêt des cèdres du Petit Luberon.

Décision Municipale N°2021-78 : LOCATION APPARTEMENT N° 8 DE LA RESIDENCE « LES FARINETTES ».

DECIDE de louer l'appartement N° 8 de la résidence « les Farinettes », 345 route des écoles, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Décision Municipale N°2021-79 : CONVENTION POUR LE TOURNAGE D'UN TELEFILM DU 28 JUIN AU 12 JUILLET 2021 DANS LE VILLAGE.

DECIDE de signer une convention de mise à disposition de décors présentée par la Société STORIA TELEVISION, pour la période du 28 juin au 12 juillet 2021, dans le cadre de la réalisation d'un téléfilm, moyennant une indemnité forfaitaire de 7 500 €.

Décision Municipale N°2021-80 : CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA CHAUFFERIE BOIS – RESIDENCE « LES FARINETTES ».

DECIDE de signer un contrat de maintenance pour l'entretien de la chaufferie Bois de la Résidence « Les Farinettes », avec la société ENGIE Cofely, pour un montant annuel de 5 440 € HT, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Décision Municipale N°2021-81 : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES : DROIT DE PLACE.

DECIDE de clôturer la régie de recettes : Droit de Place.

Décision Municipale N°2021-82 : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES : RECETTES DIVERSES".

DECIDE de CREER une Régie de recettes : RECETTES DIVERSES.

Décision Municipale N°2021-83 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption parcelles cadastrées section : AT 84 – 89 – 478.

Décision Municipale N°2021-84 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption, parcelles cadastrées section : AD 74 – 536.

Décision Municipale N°2021-85 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption, parcelle cadastrée section : AT 270.

Décision Municipale N°2021-86 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption, parcelles cadastrée section : AD 534 – 528.

Décision Municipale N°2021-87 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption parcelle cadastrée section : AD 268.

Décision Municipale N°2021-88 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption, parcelles cadastrées section : AD 78 – 368 – 423.

Décision Municipale N°2021-89 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption, parcelle cadastrée section : AN 189.

Décision Municipale N°2021-90 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE De renoncer à l'exercice du droit de préemption, parcelles cadastrées section : AT 480 – 481 – 482.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour. A l'unanimité l :

- Création d'un emploi saisonnier pour la Maison Jane Eakin.

Délibération N° 2021 - 91 : VENTE DE L'APPARTEMENT N° 14 – RESIDENCE « LES FARINETTES ».

DECIDE par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN) de vendre l'appartement – Lot n° 14, ainsi que le cellier, avec place de parking à Madame Georgiane BRIEUNE pour un montant de 290 000 € (DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS).

CHARGE l'étude de Maître Chantal BASIN pour représenter la commune et établir l'acte notarié dans ce dossier.

Projet de délibération N° 2021 - ____ : VALIDATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON.

AJOURNE

**Projet de délibération N° 2021 - _____ : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE COMMUNAL.
AJOURNE**

Délibération N° 2021 - 92 : COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE POUR L'AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CLAVAP).

DECIDE à l'unanimité, de composer la CLAVAP, comme suit :

Représentants de l'administration : Monsieur le PREFET de Vaucluse ou son représentant ;

Monsieur le Directeur de la DREAL ou son représentant ;

Monsieur le Directeur de la DRAC ou son représentant ;

Elus : M. Christian RUFFINATTO, M. Patrick MERLE, M. Bruno CHABERT, Mme Josiane DEFLAUX, M. Yannick MARTIN, Mme Henriette TURCO, Mme Chantal BASIN, M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Personnes qualifiées :

M. Jean-José CARILLO, Architecte du Parc Naturel Régional du Luberon,

Mme Marion EYSSETTE, Service Aménagement et Développement Durable du Territoire de la Communauté de Communes Pays Apt Luberon,

M. Franck BENEL représentant de l'Association Protégeons Ménerbes,

M. David BUTCHER représentant de l'Association Ménerbes Patrimoine,

Délibération N° 2021 - 93 : SITE INTERNET : COMPLEMENT SAISIE DES COMMERÇANTS.

APPROUVE à l'unanimité, le devis de la société AROME d'un montant de 970 € HT soit 1 164 € TTC pour saisir l'ensemble des commerçants de la commune.

Délibération N° 2021 - 94 : HEURES D'ETUDES EFFECTUEES PAR LES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE.

APPROUVE à l'unanimité, la rémunération des heures d'études effectuées par les enseignants.

PRECISE que Monsieur le Maire recrute les enseignants par arrêté individuel et fixe le montant de la rémunération dans la limite des taux maximum indiqués.

Délibération N° 2021 - 95 : INDEMNITE ALLOUEE AUX REGISSEURS D'AVANCE ET DE RECETTES.

APPROUVE à l'unanimité,

- le versement à taux plein prévu par la réglementation en vigueur des indemnités de responsabilité attribuées aux régisseurs d'avances et de recettes qui remplissent les conditions énoncées par l'arrêté du 3 septembre 2001,

- le versement des indemnités prévues annuellement aux régisseurs titulaires sur la base d'un taux plein,

- le versement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux régisseurs, conformément au décret du 3 juillet 2006.

Délibération N° 2021 - 96 : DEMANDE DE COTISATION ASSOCIATION DES MAIRES VAUCLUSE 2021.

APPROUVE à l'unanimité, le versement de la cotisation de 240.01 € à l'Association des Maires de Vaucluse pour 2021.

Délibération N° 2021 - 97 : DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2021.

APPROUVE à l'unanimité, la participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de 200 € forfaitaire pour 2021.

PRECISE que le versement de la participation est fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 2021 - 98 : DEMANDE DE PARTICIPATION FONDATION DU PATRIMOINE 2021.

APPROUVE à l'unanimité, le versement d'une cotisation à la Fondation du Patrimoine, délégation régionale PACA, pour un montant de 120 € pour l'année 2021.

Délibération N° 2021 - 99 : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER POUR LA MAISON JANE EAKIN.

DECIDE à l'unanimité, de créer un emploi d'adjoint technique saisonnier pour le mois d'août 2021.

PRECISE que l'ouverture de la Maison Jane Eakin sera conditionnée par l'évolution des mesures sanitaires.

La séance est levée à 19H07

Fait à Ménerbes, le 4 Août 2021

P/Le Maire,
L'Adjoint par délégation,



Patrick MERLE